

## **Instruction en date du 9 avril 2015 du Ministère de l'intérieur relative au rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité**

09/04/2015

Afin de contribuer au rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité, il est demandé aux préfets de transmettre un état des lieux de l'application du principe de laïcité dans leur département et des actions entreprises dans leur territoire sur cette thématique.